



## Levée réserves PV Réception travaux

Par **Madmoizellej**, le **29/09/2021** à **14:33**

Bonjour,

Nous avons fait changer les fenêtres de notre maison.

A la réception, sur le pv de réceptions des travaux, plusieurs réserves ont été écrites avec des dates pour chacune et un montant à soustraire en attendant la levée de ces reserves.

Toutes les réserves ont été levée sauf une.

Celle si est la suivante : le volet électrique de la salle de bain n'est pas synchronisée avec les autres. Pour résoudre le problème ils doivent nous fournir une télécommande correspondant à la technologie employée pour les autres volets électriques.

Seulement voilà, pour le moment ce problème n'a pas été résolu, par la fourniture d'une télécommande ou pas.

Le volet de la salle de bain, en l'état n'est pas synchronisé avec les autres.

Mais, la société nous demande de régler le restant, moins 40€ (correspondant à la valeur de la télécommande).

2 questions me viennent :

– pour régler le solde restant, toutes les réserves ne doivent-elles pas être levée ?

– je trouve le montant de 40€ inapproprié, car il ne s'agit pas simplement de la valeur d'une télécommande... qu'en pensez vous ?

Vous remerciant de vos réponses.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **01/10/2021** à **06:53**

Bonjour,

Je vous rappelle que les intervenants sont des bénévoles et que ces bénévoles ont aussi une vie privée, il ne sont pas accrochés 24 h/24 à leur clavier d'ordinateur. Si vous voulez une réponse à la fois fiable et rapide, une seule solution : consultez un avocat spécialisé.

Par **Madmoizellej**, le **03/10/2021** à **21:17**

Oui je comprends . mais toujours pas de réponse, c'est juste que je suis étonnée. Je n'ai pas l'impression que la question soit très complexe et le problème soulevé ne nécessite pas, a

se stade la consultation d'un avocat.

Quelqu'un pour apporter de l'eau a mon moulin ? Peut-etre n'ai je pas poster sur la bonne partie du forum?

Par **Maître RICHEZ**, le **04/10/2021 à 15:50**

Bonjour,

si toutes les réserves ne sont pas levées vous pouvez conserver 5% du montant total de la facture afin justement de garantir la bonne exécution des travaux.

Me RICHEZ

Avocat au barreau d'Amiens

[www.richezavocat.fr](http://www.richezavocat.fr)

Par **Madmoizellej**, le **08/10/2021 à 22:02**

Merci pour vos réponses. Que se passe t-il si passé le délai spécifié sur le PV de réception des travaux, cette dernière réserve n'est pas levée ?